



NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

LIDL CONFIRME UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre des discussions annuelles avec les organisations syndicales, Lidl annonce la signature d'accords de façon majoritaire. Poursuivant son soutien à ses salariés pour faire face à l'inflation, l'enseigne prévoit une nouvelle augmentation générale et une revalorisation de nombreuses primes et avantages.

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE, ENJEU POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Dans un contexte d'inflation ralentie mais toujours présente, l'enseigne renouvelle son engagement auprès de ses 46 000 salariés. Alignée sur le taux d'inflation annuel, Lidl a prévu une augmentation générale des salaires de 3,6% (versée dès le mois de mars). Celle-ci fait suite à une augmentation historique de 6% versée en 2023. Cette disposition maintient l'attractivité de Lidl puisque la rémunération reste au-dessus du marché (avec une différence de 20% sur certains niveaux).

DES ACCORDS SUR PLUSIEURS PRIMES

Les parties se sont également entendues à l'unanimité sur le versement d'une prime de partage de la valeur de 330 euros pour tous les salariés. En complément, les salariés voient la carte cadeau annuelle reconduite, les primes d'ancienneté augmentées, le plafond de la carte fidélité revalorisée et les paliers de fidélité redéfinis. Enfin, en supermarché comme en plateforme, de nouvelles primes (ou en hausse) viennent récompenser les salariés.

DES ACCORDS ET DISCUSSIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les discussions de l'année dernière sur la qualité de vie au travail avaient notamment permis la mise en place d'un test sur l'organisation du temps de travail. Semaine de 4 jours, planning choisi, sur 8 semaines ou en alterné matin/après-midi ont fait l'objet d'expérimentations auprès d'équipes volontaires de près de 20 supermarchés répartis sur le territoire. Après étude des indicateurs définis avec les partenaires sociaux, il a été décidé de continuer le test de planning alterné matin/après-midi et d'élargir le test de la semaine de 4 jours pendant un an à plus grand échelle (de 1 à 3 supermarchés par direction régionale) auprès d'une cible d'équipiers polyvalents volontaires en contrat de 30h.



« Nos accords viennent confirmer l'importance du dialogue social chez Lidl et la volonté de permettre aux salariés d'exercer leur activité dans les meilleures conditions. » déclare Laëtitia de Montgolfier, directrice exécutive Ressources Humaines Lidl France.